



**PREFECTURE
DE PARIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°75-2022-051

PUBLIÉ LE 20 JANVIER 2022

Sommaire

Préfecture de Police /

75-2021-12-09-00055 - Arrêté n° 2021-01239 portant délivrance du certificat de compétences de formateur en prévention et secours civiques (1 page)	Page 4
75-2021-12-09-00053 - Arrêté n° 2021-01240 portant délivrance du certificat de compétences de formateur aux premiers secours (2 pages)	Page 6
75-2021-12-09-00056 - Arrêté n° 2021-01241 portant délivrance du certificat de compétences de formateur aux premiers secours (2 pages)	Page 9
75-2021-12-09-00054 - Arrêté n° 2021-01242 portant délivrance du certificat de compétences de formateur en prévention et secours civiques (2 pages)	Page 12
75-2021-12-09-00060 - Arrêté n° 2021-01243 portant délivrance du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique (1 page)	Page 15
75-2021-12-09-00061 - Arrêté n° 2021-01244 portant délivrance du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique (1 page)	Page 17
75-2021-12-09-00062 - Arrêté n° 2021-01245 portant délivrance du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique (1 page)	Page 19
75-2021-12-09-00063 - Arrêté n° 2021-01246 portant délivrance du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique (1 page)	Page 21
75-2021-12-09-00064 - Arrêté n° 2021-01247 portant délivrance du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique (1 page)	Page 23
75-2021-12-09-00058 - Arrêté n° 2021-01248 portant délivrance du certificat de compétences de formateur en prévention et secours civiques (2 pages)	Page 25
75-2021-12-09-00059 - Arrêté n° 2021-01249 portant délivrance du certificat de compétences de formateur en prévention et secours civiques (2 pages)	Page 28
75-2021-12-09-00057 - Arrêté n° 2021-01250 portant délivrance du certificat de compétences de formateur aux premiers secours (2 pages)	Page 31
75-2021-12-09-00066 - Arrêté n° 2021-01252 portant délivrance du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique (1 page)	Page 34
75-2022-01-19-00025 - Arrêté N° 22-007 relatif à la composition de la commission administrative paritaire interdépartementale compétente à l'égard des fonctionnaires du corps d'encadrement et d'application de la police nationale relevant du secrétariat général pour l'administration du ministère de l'intérieur de la zone de défense et de sécurité de Paris affectés dans les départements de Paris, des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis, du Val-de-Marne, de Seine-et-Marne, des Yvelines, de l'Essonne, du Val-d'Oise, les aéroports de Roissy - Charles-de-Gaulle et Le Bourget et l'aéroport d'Orly (1 page)	Page 36
75-2022-01-19-00026 - Arrêté N° 22-008 relatif à la composition de la commission administrative paritaire interdépartementale compétente à l'égard des fonctionnaires du corps d'encadrement et d'application de la police nationale relevant du secrétariat général pour l'administration du ministère de l'intérieur de la zone de défense et de sécurité de Paris affectés dans les départements de Paris, des Hauts-de-Seine, de la	

75-2021-12-09-00065 - Arrêté n°2021-01251 portant délivrance du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique (2 pages)

Page 40

Préfecture de Police / Cabinet

75-2022-01-20-00003 - Arrêté n°2022-00068 accordant des récompenses pour actes de courage et de dévouement (1 page)

Page 43

75-2022-01-20-00004 - Arrêté n°2022-00069 accordant des récompenses pour actes de courage et de dévouement (1 page)

Page 45

75-2022-01-20-00002 - Arrêté n°2022-00070 accordant des récompenses pour actes de courage et de dévouement (1 page)

Page 47

Préfecture de Police

75-2021-12-09-00055

Arrêté n° 2021-01239 portant délivrance du
certificat de compétences de formateur en
prévention et secours civiques

Arrêté n° 2021-01239

Portant délivrance du certificat de compétences de formateur en prévention et secours civiques

Le préfet de Police,

Préfet de la Zone de défense et de sécurité de Paris,

Vu l'arrêté du 4 septembre 2012 fixant le référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement « pédagogie appliquée à l'emploi de formateur en prévention et secours civiques » ;

Vu l'annexe n° 210035 du 27 octobre 2021 à l'arrêté n°2013-01054 du 14 octobre 2013 portant composition du jury pour les examens de certification à la pédagogie appliquée à l'emploi de formateur en prévention et secours civiques (PAE-FPSC) à Paris et dans les départements des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne ;

Vu le procès-verbal en date du 18 novembre 2021 validant la liste des candidats admis à l'examen de certification à la pédagogie appliquée à l'emploi de formateur en prévention et secours civiques,

Arrête :

Article 1

La certification de compétences à la « pédagogie appliquée à l'emploi de formateur en prévention et secours civiques » organisée par la Délégation territoriale du Val-de-Marne de la Croix Rouge Française, à Limeil-Brevannes (94), est délivrée aux personnes dont les noms suivent par ordre alphabétique avec le département du lieu de résidence :

Mme BLONDEAU Corinne (Val-de-Marne)	M. IMBERT Damien (Val-de-Marne)
M. FOUQUE Quentin (Seine-Saint-Denis)	Mme LEPEUT Marie (Val-de-Marne)

Article 2

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris et de la préfecture de Police.

Fait à Paris, le **09/12/21**

Pour le préfet de Police,
Pour la préfète, Secrétaire générale
de la Zone de défense et de sécurité,
Le chef du bureau des associations de sécurité civile

Signé : Léopold GRAMAIZE

Préfecture de Police

75-2021-12-09-00053

Arrêté n° 2021-01240 portant délivrance du
certificat de compétences de formateur aux
premiers secours

Arrêté n° 2021-01240

Portant délivrance du certificat de compétences de formateur aux premiers secours

Le préfet de Police,

Préfet de la Zone de défense et de sécurité de Paris,

Vu l'arrêté du 3 septembre 2012 fixant le référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement « pédagogie appliquée à l'emploi de formateur aux premiers secours » ;

Vu l'annexe n° 210036 du 15 octobre 2021 à l'arrêté n°2013-01054 du 14 octobre 2013 portant composition du jury pour les examens de certification à la pédagogie appliquée à l'emploi de formateur aux premiers secours (PAE-FPS) à Paris et dans les départements des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne ;

Vu le procès-verbal en date du 08 novembre 2021 validant la liste des candidats admis à l'examen de certification à la pédagogie appliquée à l'emploi de formateur aux premiers secours,

Arrête :

Article 1

La certification de compétences à la « pédagogie appliquée à l'emploi de formateur aux premiers secours » organisée par la Société Nationale de Sauvetage en Mer, à Sèvres (92), est délivrée aux personnes dont les noms suivent par ordre alphabétique avec le département du lieu de résidence :

Mme COTTEN Éva (Paris)	Mme LEROY Marie (Somme)
M. DE CRUZ Kévin (Rhône)	M. LOLIVIER Maxence (Nord)
M. GAZERES Valentin (Sarthe)	M. LOUSTAU Quentin (Oise)
Mme IBERT Romane (Calvados)	Mme MARZIN Salomé (Finistère)
M. ISIDOR Laurent (Calvados)	M. NICOLAS Matheo (Ille-et-Vilaine)
M. LE BRAS Iban (Pyrénées-Atlantiques)	Mme SAUVAGET Julie (Guadeloupe)

.../...

Article 2

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris et de la préfecture de Police.

Fait à Paris, le **09/12/21**

Pour le préfet de Police,
Pour la préfète, Secrétaire générale
de la Zone de défense et de sécurité,
Le chef du bureau des associations de sécurité civile

Signé : Léopold GRAMAIZE

2021-01240

Préfecture de Police

75-2021-12-09-00056

Arrêté n° 2021-01241 portant délivrance du
certificat de compétences de formateur aux
premiers secours

Arrêté n° 2021-01241

Portant délivrance du certificat de compétences de formateur aux premiers secours

Le préfet de Police,

Préfet de la Zone de défense et de sécurité de Paris,

Vu l'arrêté du 3 septembre 2012 fixant le référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement « pédagogie appliquée à l'emploi de formateur aux premiers secours » ;

Vu l'annexe n° 210037 du 15 octobre 2021 à l'arrêté n°2013-01054 du 14 octobre 2013 portant composition du jury pour les examens de certification à la pédagogie appliquée à l'emploi de formateur aux premiers secours (PAE-FPS) à Paris et dans les départements des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne ;

Vu le procès-verbal en date du 08 novembre 2021 validant la liste des candidats admis à l'examen de certification à la pédagogie appliquée à l'emploi de formateur aux premiers secours,

Arrête :

Article 1

La certification de compétences à la « pédagogie appliquée à l'emploi de formateur aux premiers secours » organisée par la Protection Civile Paris-Seine, à Sèvres (92), est délivrée aux personnes dont les noms suivent par ordre alphabétique avec le département du lieu de résidence :

M. CHAMLA Raphaël (Yvelines)	Mme GASPERMENT Marion (Paris)
M. COULTHARD Antoine (Paris)	M. LEGOUBE Patrice (Yvelines)
Mme CREPY Anaïs (Paris)	Mme LEPOUTRE Camille (Nord)
M. FETTER Maxime (Yvelines)	M. PROST Guillaume (Hauts-de-Seine)

.../...

Article 2

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris et de la préfecture de Police.

Fait à Paris, le **09/12/21**

Pour le préfet de Police,
Pour la préfète, Secrétaire générale
de la Zone de défense et de sécurité,
Le chef du bureau des associations de sécurité civile

Signé : Léopold GRAMAIZE

2021-01241

Préfecture de Police

75-2021-12-09-00054

Arrêté n° 2021-01242 portant délivrance du
certificat de compétences de formateur en
prévention et secours civiques

Arrêté n° 2021-01242

Portant délivrance du certificat de compétences de formateur en prévention et secours civiques

Le préfet de Police,

Préfet de la Zone de défense et de sécurité de Paris,

Vu l'arrêté du 4 septembre 2012 fixant le référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement « pédagogie appliquée à l'emploi de formateur en prévention et secours civiques » ;

Vu l'annexe n° 210038 du 15 octobre 2021 à l'arrêté n°2013-01054 du 14 octobre 2013 portant composition du jury pour les examens de certification à la pédagogie appliquée à l'emploi de formateur en prévention et secours civiques (PAE-FPSC) à Paris et dans les départements des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne ;

Vu le procès-verbal en date du 08 novembre 2021 validant la liste des candidats admis à l'examen de certification à la pédagogie appliquée à l'emploi de formateur en prévention et secours civiques,

Arrête :

Article 1

La certification de compétences à la « pédagogie appliquée à l'emploi de formateur en prévention et secours civiques » organisée par la Protection Civile Paris-Seine, à Sèvres (92), est délivrée aux personnes dont les noms suivent par ordre alphabétique avec le département du lieu de résidence :

Mme CHALOPIN Betty (Paris)	Mme MECHIN Cindy (Val-de-Marne)
M. CHAPELLE Laurent (Seine-Maritime)	M. NOBLESSE Thierry (Yvelines)
M. MAIRESSE Jean-Baptiste (Yvelines)	M. SOULIER Maxime (Hauts-de-Seine)

Article 2

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris et de la préfecture de Police.

Fait à Paris, le **09/12/21**

Pour le préfet de Police,
Pour la préfète, Secrétaire générale
de la Zone de défense et de sécurité,
Le chef du bureau des associations de sécurité civile

Signé : Léopold GRAMAIZE

2021-01242

Préfecture de Police

75-2021-12-09-00060

Arrêté n° 2021-01243 portant délivrance du
brevet national de sécurité et de sauvetage
aquatique

Arrêté n° 2021-01243

Portant délivrance du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique

Le préfet de Police,

Préfet de la Zone de défense et de sécurité de Paris,

Vu le code du sport ;

Vu l'arrêté du 23 janvier 1979 modifié fixant les modalités de délivrance du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique ;

Vu le procès-verbal en date du 04 octobre 2021 validant la liste des candidats admis à l'examen du maintien des acquis du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique,

Arrête :

Article 1^{er}

Le maintien des acquis du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique organisé par le Comité départemental de Paris de la Fédération française de sauvetage et de secourisme, à Paris 13^{ème} (75), est délivré aux personnes dont le nom suit par ordre alphabétique avec le département du lieu de résidence :

Mme CHERY Deborah (Val-de-Marne)	-
----------------------------------	---

Article 2

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris et de la préfecture de police.

Fait à Paris, le **09/12/21**

Pour le préfet de Police,
Pour la préfète, Secrétaire générale
de la Zone de défense et de sécurité,
Le chef du bureau des associations de sécurité civile

Signé : Léopold GRAMAIZE

Préfecture de Police

75-2021-12-09-00061

Arrêté n° 2021-01244 portant délivrance du
brevet national de sécurité et de sauvetage
aquatique

Arrêté n° 2021-01244

Portant délivrance du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique

Le préfet de Police,

Préfet de la Zone de défense et de sécurité de Paris,

Vu le code du sport ;

Vu l'arrêté du 23 janvier 1979 modifié fixant les modalités de délivrance du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique ;

Vu le procès-verbal en date du 04 octobre 2021 validant la liste des candidats admis à l'examen du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique,

Arrête :

Article 1^{er}

Le brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique organisé par le Comité départemental de Paris de la Fédération française de sauvetage et de secourisme, à Paris 13^{ème} (75), est délivré aux personnes dont les noms suivent par ordre alphabétique avec le département du lieu de résidence :

M. KAROUBI Gabriel (Paris)	M. LEDHE Morgan (Hauts-de-Seine)
M. HAYTER Samuel (Ille-et-Vilaine)	M. LONGOBUCCO Anthony (Val-de-Marne)
M. IMBERT Florian (Seine-et-Marne)	M. POYER Anaël (Loire-Atlantique)
M. LANCRET Matthieu (Seine-et-Marne)	M. ROUSIC Yoann (Finistère)
M. LEBAS Damien (Seine-et-Marne)	M. WILLIEME Sandy (Paris)

Article 2

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris et de la préfecture de police.

Fait à Paris, le **09/12/21**

Pour le préfet de Police,
Pour la préfète, Secrétaire générale
de la Zone de défense et de sécurité,
Le chef du bureau des associations de sécurité civile

Signé : Léopold GRAMAIZE

Préfecture de Police

75-2021-12-09-00062

Arrêté n° 2021-01245 portant délivrance du
brevet national de sécurité et de sauvetage
aquatique

Arrêté n° 2021-01245

Portant délivrance du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique

Le préfet de Police,

Préfet de la Zone de défense et de sécurité de Paris,

Vu le code du sport ;

Vu l'arrêté du 23 janvier 1979 modifié fixant les modalités de délivrance du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique ;

Vu le procès-verbal en date du 22 octobre 2021 validant la liste des candidats admis à l'examen du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique,

Arrête :

Article 1^{er}

Le brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique organisé par le Comité départemental de Paris de la Fédération française de sauvetage et de secourisme, à Paris 9^{ème} (75), est délivré aux personnes dont les noms suivent par ordre alphabétique avec le département du lieu de résidence :

M. CAPELLE Curt (Paris)	Mme MERLIN Sharon (Seine-Saint-Denis)
M. ORSINI Bastien (Paris)	-

Article 2

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris et de la préfecture de police.

Fait à Paris, le **09/12/21**

Pour le préfet de Police,
Pour la préfète, Secrétaire générale
de la Zone de défense et de sécurité,
Le chef du bureau des associations de sécurité civile

Signé : Léopold GRAMAIZE

Préfecture de Police

75-2021-12-09-00063

Arrêté n° 2021-01246 portant délivrance du
brevet national de sécurité et de sauvetage
aquatique

Arrêté n° 2021-01246

Portant délivrance du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique

Le préfet de Police,

Préfet de la Zone de défense et de sécurité de Paris,

Vu le code du sport ;

Vu l'arrêté du 23 janvier 1979 modifié fixant les modalités de délivrance du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique ;

Vu le procès-verbal en date du 29 octobre 2021 validant la liste des candidats admis à l'examen du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique,

Arrête :

Article 1^{er}

Le brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique organisé par le Comité départemental de Paris de la Fédération française de sauvetage et de secourisme, à Paris 9^{ème} (75), est délivré aux personnes dont les noms suivent par ordre alphabétique avec le département du lieu de résidence :

M. FOUKIA Amine (Paris)	M. MAILLOLS Hippolyte (Paris)
M. JAUROU Pierre (Côte-d'Or)	M. MARECHAL Matis (Maine-et-Loire)
Mme LITOLFF Claire (Hauts-de-Seine)	M. TOUAK Enzo (Yvelines)
M. LORIOUX Jean Jacques (Val-de-Marne)	-

Article 2

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris et de la préfecture de police.

Fait à Paris, le **09/12/21**

Pour le préfet de Police,
Pour la préfète, Secrétaire générale
de la Zone de défense et de sécurité,
Le chef du bureau des associations de sécurité civile

Signé : Léopold GRAMAIZE

Préfecture de Police

75-2021-12-09-00064

Arrêté n° 2021-01247 portant délivrance du
brevet national de sécurité et de sauvetage
aquatique

Arrêté n° 2021-01247

Portant délivrance du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique

Le préfet de Police,

Préfet de la Zone de défense et de sécurité de Paris,

Vu le code du sport ;

Vu l'arrêté du 23 janvier 1979 modifié fixant les modalités de délivrance du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique ;

Vu le procès-verbal en date du 05 novembre 2021 validant la liste des candidats admis à l'examen du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique,

Arrête :

Article 1^{er}

Le brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique organisé par le Comité départemental de Paris de la Fédération française de sauvetage et de secourisme, à Paris 9^{ème} (75), est délivré aux personnes dont les noms suivent par ordre alphabétique avec le département du lieu de résidence :

Mme COLAS Amelie (Seine-et-Marne)	M. PANZARELLA Damien (Seine-et-Marne)
M. DIVARET Kierian (Hauts-de-Seine)	M. SAYAH Christophe (Paris)
Mme GONZALEZ Laura (Essonne)	M. STOLZ Pierre-Alexandre (Alpes-Maritimes)
M. JAULIN Come (Paris)	M. TUAIVA Billy (Yonne)
Mme NANTES Clarisse (Paris)	M. VACCA Alessandro (Paris)

Article 2

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris et de la préfecture de police.

Fait à Paris, le **09/12/21**

Pour le préfet de Police,
Pour la préfète, Secrétaire générale
de la Zone de défense et de sécurité,
Le chef du bureau des associations de sécurité civile

Signé : Léopold GRAMAIZE

Préfecture de Police

75-2021-12-09-00058

Arrêté n° 2021-01248 portant délivrance du
certificat de compétences de formateur en
prévention et secours civiques

Arrêté n° 2021-01248

Portant délivrance du certificat de compétences de formateur en prévention et secours civiques

Le préfet de Police,

Préfet de la Zone de défense et de sécurité de Paris,

Vu l'arrêté du 4 septembre 2012 fixant le référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement « pédagogie appliquée à l'emploi de formateur en prévention et secours civiques » ;

Vu l'annexe n° 210034 du 06 octobre 2021 à l'arrêté n°2013-01054 du 14 octobre 2013 portant composition du jury pour les examens de certification à la pédagogie appliquée à l'emploi de formateur en prévention et secours civiques (PAE-FPSC) à Paris et dans les départements des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne ;

Vu le procès-verbal en date du 28 octobre 2021 validant la liste des candidats admis à l'examen de certification à la pédagogie appliquée à l'emploi de formateur en prévention et secours civiques,

Arrête :

Article 1

La certification de compétences à la « pédagogie appliquée à l'emploi de formateur en prévention et secours civiques » organisée par la Délégation territoriale des Hauts-de-Seine de la Croix Rouge Française, à Paris 15ème (75), est délivrée aux personnes dont les noms suivent par ordre alphabétique avec le département du lieu de résidence :

M. AMBLARD Cyril (Essonne)	Mme LUISY Hugo (Hauts-de-Seine)
M. BONNET Geoffroy (Hauts-de-Seine)	M. MORENO Audrey (Hauts-de-Seine)
Mme CANDELIER Marie (Hauts-de-Seine)	M. NAZARENKO Oscar (Hauts-de-Seine)
Mme COSSON Magali (Hauts-de-Seine)	Mme TOUTOUNJI Anaëlle (Hauts-de-Seine)
Mme DESPRES Carolyn (Val-de-Marne)	Mme TRAN Thien-Thu (Hauts-de-Seine)
M. LANDREAU Hélène (Hauts-de-Seine)	-

.../...

Article 2

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris et de la préfecture de Police.

Fait à Paris, le 09/12/21

Pour le préfet de Police,
Pour la préfète, Secrétaire générale
de la Zone de défense et de sécurité,
Le chef du bureau des associations de sécurité civile

Signé : Léopold GRAMAIZE

2021-01248

Préfecture de Police

75-2021-12-09-00059

Arrêté n° 2021-01249 portant délivrance du
certificat de compétences de formateur en
prévention et secours civiques

Arrêté n° 2021-01249

Portant délivrance du certificat de compétences de formateur en prévention et secours civiques

Le préfet de Police,

Préfet de la Zone de défense et de sécurité de Paris,

Vu l'arrêté du 4 septembre 2012 fixant le référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement « pédagogie appliquée à l'emploi de formateur en prévention et secours civiques » ;

Vu l'annexe n° 210033 du 06 octobre 2021 à l'arrêté n°2013-01054 du 14 octobre 2013 portant composition du jury pour les examens de certification à la pédagogie appliquée à l'emploi de formateur en prévention et secours civiques (PAE-FPSC) à Paris et dans les départements des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne ;

Vu le procès-verbal en date du 28 octobre 2021 validant la liste des candidats admis à l'examen de certification à la pédagogie appliquée à l'emploi de formateur en prévention et secours civiques,

Arrête :

Article 1

La certification de compétences à la « pédagogie appliquée à l'emploi de formateur en prévention et secours civiques » organisée par l'Unité départementale d'intervention de Paris de l'Ordre de Malte France, à Paris 15ème (75), est délivrée aux personnes dont les noms suivent par ordre alphabétique avec le département du lieu de résidence :

M. FABRE Louis-Henri (Puy-de-Dôme)	M. RAPICAULT Romain (Indre-et-Loire)
Mme GIOVANSILI Jeanne (Paris)	M. REVILLON Hugo (Hauts-de-Seine)
M. HÉGRON Quentin (Loire-Atlantique)	M. SCHNEIDER Pierre (Doubs)
M. MOUSSON Yvan (Yvelines)	-

.../...

Article 2

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris et de la préfecture de Police.

Fait à Paris, le **09/12/21**

Pour le préfet de Police,
Pour la préfète, Secrétaire générale
de la Zone de défense et de sécurité,
Le chef du bureau des associations de sécurité civile

Signé : Léopold GRAMAIZE

2021-01249

Préfecture de Police

75-2021-12-09-00057

Arrêté n° 2021-01250 portant délivrance du
certificat de compétences de formateur aux
premiers secours

Arrêté n° 2021-01250

Portant délivrance du certificat de compétences de formateur aux premiers secours

Le préfet de Police,

Préfet de la Zone de défense et de sécurité de Paris,

Vu l'arrêté du 3 septembre 2012 fixant le référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement « pédagogie appliquée à l'emploi de formateur aux premiers secours » ;

Vu l'annexe n° 210032 du 21 septembre 2021 à l'arrêté n°2013-01054 du 14 octobre 2013 portant composition du jury pour les examens de certification à la pédagogie appliquée à l'emploi de formateur aux premiers secours (PAE-FPS) à Paris et dans les départements des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne ;

Vu le procès-verbal en date du 11 octobre 2021 validant la liste des candidats admis à l'examen de certification à la pédagogie appliquée à l'emploi de formateur aux premiers secours,

Arrête :

Article 1

La certification de compétences à la « pédagogie appliquée à l'emploi de formateur aux premiers secours » organisée par la Brigade fluviale de la direction de l'ordre public et de la circulation, à Paris (75), est délivrée aux personnes dont les noms suivent par ordre alphabétique avec le département du lieu de résidence :

M. CHEVALIER Stéphane (Val-d'Oise)	M. MAGNÉ Sébastien (Val-de-Marne)
M. DYPRE Bruno (Val-de-Marne)	M. PARIS Franck (Val-de-Marne)
M. FABRIGUES Sébastien (Seine-et-Marne)	Mme VIOLAS Julia (Paris)
M. GAUDRY Robert (Seine-et-Marne)	-

.../...

Article 2

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris et de la préfecture de Police.

Fait à Paris, le **09/12/21**

Pour le préfet de Police,
Pour la préfète, secrétaire générale
de la zone de défense et de sécurité,
Le chef du département anticipation

Signé : Colonel Frédéric LELIÈVRE

2021-01250

Préfecture de Police

75-2021-12-09-00066

Arrêté n° 2021-01252 portant délivrance du
brevet national de sécurité et de sauvetage
aquatique

Arrêté n° 2021-01252

Portant délivrance du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique

Le préfet de Police,

Préfet de la Zone de défense et de sécurité de Paris,

Vu le code du sport ;

Vu l'arrêté du 23 janvier 1979 modifié fixant les modalités de délivrance du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique ;

Vu le procès-verbal en date du 26 novembre 2021 validant la liste des candidats admis à l'examen du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique,

Arrête :

Article 1^{er}

Le brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique organisé par le Comité départemental de Paris de la Fédération française de sauvetage et de secourisme, à Paris 13^{ème} (75), est délivré aux personnes dont les noms suivent par ordre alphabétique avec le département du lieu de résidence :

M. ADAME Rayane (Val-d'Oise)	M. NEHR Antoine (Paris)
M. BONNAL Pierre (Hauts-de-Seine)	-

Article 2

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris et de la préfecture de Police.

Fait à Paris, le **09/12/21**

Pour le préfet de Police,
Pour la préfète, Secrétaire générale
de la Zone de défense et de sécurité,
Le Chef du Département Sécurité Défense

Signé : Colonel Frédéric LELIÈVRE

Préfecture de Police

75-2022-01-19-00025

Arrêté N° 22-007 relatif à la composition de la commission administrative paritaire interdépartementale compétente à l'égard des fonctionnaires du corps d'encadrement et d'application de la police nationale relevant du secrétariat général pour l'administration du ministère de l'intérieur de la zone de défense et de sécurité de Paris affectés dans les départements de Paris, des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis, du Val-de-Marne, de Seine-et-Marne, des Yvelines, de l'Essonne, du Val-d'Oise, les aéroports de Roissy - Charles-de-Gaulle et Le Bourget et l'aéroport d'Orly

Arrêté N° 22-007

relatif à la composition de la commission administrative paritaire interdépartementale compétente à l'égard des fonctionnaires du corps d'encadrement et d'application de la police nationale relevant du secrétariat général pour l'administration du ministère de l'intérieur de la zone de défense et de sécurité de Paris affectés dans les départements de Paris, des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis, du Val-de-Marne, de Seine-et-Marne, des Yvelines, de l'Essonne, du Val-d'Oise, les aéroports de Roissy - Charles-de-Gaulle et Le Bourget et l'aéroport d'Orly

Le préfet de police,

Vu l'arrêté n°22-003 du 12 janvier 2022 portant désignation des membres de la commission administrative paritaire interdépartementale.

Arrête :

Article 1^{er}

L'article 1^{er} de l'arrêté n°22-003 du 12 janvier 2022 susvisé est modifié comme suit pour le jeudi 20 janvier 2022 matin :

Membres titulaires:

« Mme Fabienne DECOTTIGNIES, sous-directrice des personnels à la direction des ressources humaines, est remplacée par Mme Véronique CANOPE, adjointe à la cheffe du BDSADM/SGPPN/SDP/DRH »

« M. Pierre-Roger BRUGAT, sous-directeur à la direction du renseignement de la préfecture de police, est remplacé par M. François-Régis KUBEC, de la direction du renseignement de la préfecture de police »

Membre suppléant:

« M. Julien DEFER, directeur départemental de la sécurité publique des Yvelines, est remplacé par M. Nicolas DE LEFFE, chef d'état-major à la direction départementale de la sécurité publique des Yvelines »

Article 2

Le préfet, secrétaire général pour l'administration, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié *au Recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Île-de-France, préfecture de Paris.*

Paris, le 19 janvier 2022

Chef du service de gestion des personnels de la
Police nationale

signé

CONSTANT Jean-Baptiste

Préfecture de Police

75-2022-01-19-00026

Arrêté N° 22-008 relatif à la composition de la commission administrative paritaire interdépartementale compétente à l'égard des fonctionnaires du corps d'encadrement et d'application de la police nationale relevant du secrétariat général pour l'administration du ministère de l'intérieur de la zone de défense et de sécurité de Paris affectés dans les départements de Paris, des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis, du Val-de-Marne, de Seine-et-Marne, des Yvelines, de l'Essonne, du Val-d'Oise, les aéroports de Roissy - Charles-de-Gaulle et Le Bourget et l'aéroport d'Orly

Arrêté N° 22-008

relatif à la composition de la commission administrative paritaire interdépartementale compétente à l'égard des fonctionnaires du corps d'encadrement et d'application de la police nationale relevant du secrétariat général pour l'administration du ministère de l'intérieur de la zone de défense et de sécurité de Paris affectés dans les départements de Paris, des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis, du Val-de-Marne, de Seine-et-Marne, des Yvelines, de l'Essonne, du Val-d'Oise, les aéroports de Roissy - Charles-de-Gaulle et Le Bourget et l'aéroport d'Orly

Le préfet de police,

Vu l'arrêté n°22-003 du 12 janvier 2022 portant désignation des membres de la commission administrative paritaire interdépartementale.

Arrête :

Article 1^{er}

L'article 1^{er} de l'arrêté n°22-003 du 12 janvier 2022 susvisé est modifié comme suit pour le jeudi 20 janvier 2022 après-midi :

Membre titulaire:

« M. Pierre-Roger BRUGAT, sous-directeur à la direction du renseignement de la préfecture de police, est remplacé par M. François-Régis KUBEC, de la direction du renseignement de la préfecture de police »

Membres suppléants:

« M. Loïc ALIXANT, directeur départemental de la sécurité publique du Val-d'Oise, est remplacé par Mme Emmanuelle OSTER, directrice départementale adjointe de la sécurité publique du Val-d'Oise »

« Mme Marie-Astrid CEDE, sous-directrice de la formation à la direction des ressources humaines, est remplacée par Mme Delphine FAUCHEUX, cheffe du bureau du dialogue social, des affaires disciplinaires et médicales au SGPPN/SDP/DRH »

Article 2

Le préfet, secrétaire général pour l'administration, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié *au Recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Île-de-France, préfecture de Paris.*

Paris, le 19 janvier 2022

Chef du service de gestion des personnels de la
Police nationale

signé

CONSTANT Jean-Baptiste

Préfecture de Police

75-2021-12-09-00065

Arrêté n°2021-01251 portant délivrance du
brevet national de sécurité et de sauvetage
aquatique

Arrêté n°2021-01251

Portant délivrance du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique

Le préfet de Police,

Préfet de la Zone de défense et de sécurité de Paris,

Vu le code du sport ;

Vu l'arrêté du 23 janvier 1979 modifié fixant les modalités de délivrance du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique ;

Vu le procès-verbal en date du 26 novembre 2021 validant la liste des candidats admis à l'examen du maintien des acquis du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique,

Arrête :

Article 1^{er}

Le maintien des acquis du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique organisé par le Comité départemental de Paris de la Fédération française de sauvetage et de secourisme, à Paris 13^{ème} (75), est délivré aux personnes dont les noms suivent par ordre alphabétique avec le département du lieu de résidence :

M. BENABDALLAH Nassim (Val-de-Marne)	M. HAMZAOUI Vincent (Val-de-Marne)
M. CLOIX Julien (Saône-et Loire)	M. HUART Arnaud (Val-de-Marne)
M. COLLET Anthony (Val-de-Marne)	M. JOLY Maël (Vendée)
M. CONNAULT Grégory (Val-de-Marne)	M. KIEFFER Yann (Val-de-Marne)
M. COUSIN Pierre (Pyrénées-Atlantiques)	M. LOZANO Olivier (Sarthe)
M. CRESTIA Theo (Val-de-Marne)	M. NAPOLITANO Lucas (Alpes-Maritimes)
M. GERNIGON Romain (Maine-et-Loire)	M. PARE Norman (Seine-Saint-Denis)
M. GILLES Maxime (Yvelines)	M. ROCHETTE Alexandre (Bouches-du-Rhône)
M. GUERIN Frédéric (Val-de-Marne)	M. SOULIE Joffrey (Hérault)
M. GUYARD Thomas (Yvelines)	-

.../...

Article 2

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris et de la préfecture de Police.

Fait à Paris, le **09/12/21**

Pour le préfet de Police,
Pour la préfète, Secrétaire générale
de la Zone de défense et de sécurité,
Le Chef du Département Sécurité Défense

Signé : Colonel Frédéric LELIÈVRE

2021-01251

Préfecture de Police

75-2022-01-20-00003

Arrêté n°2022-00068 accordant des
récompenses pour actes de courage et de
dévouement

Paris, le 20 janvier 2022

ARRETE N°2022-00068

Accordant des récompenses pour actes de courage et de dévouement

LE PREFET DE POLICE

Vu le décret du 16 novembre 1901 modifié par le décret du 9 décembre 1924 ;

Vu le décret n°70-221 du 17 mars 1970 portant déconcentration en matière d'attribution de récompenses pour actes de courage et de dévouement ;

A R R E T E

Article 1^{er}

La Médaille d'argent de 2^{ème} classe pour actes de courage et de dévouement est décernée à **M. Grégory LEZINEAU**, né le 19 avril 1977, démineur affecté au sein du Laboratoire central de la Préfecture de Police.

Article 2

Le présent arrêté sera publié au « Recueil des actes administratifs de la Préfecture de Police ».

signé

Didier LALLEMENT

Préfecture de Police

75-2022-01-20-00004

Arrêté n°2022-00069 accordant des
récompenses pour actes de courage et de
dévouement

Paris, le 20 janvier 2022

ARRETE N°2022-00069

Accordant des récompenses pour actes de courage et de dévouement

LE PREFET DE POLICE

Vu le décret du 16 novembre 1901 modifié par le décret du 9 décembre 1924 ;

Vu le décret n°70-221 du 17 mars 1970 portant déconcentration en matière d'attribution de récompenses pour actes de courage et de dévouement ;

A R R E T E

Article 1^{er}

La Médaille de bronze pour actes de courage et de dévouement est décernée aux gardiens de la paix affectés au sein de la Direction de la sécurité de proximité de l'agglomération parisienne dont les noms suivent :

- **M. Jordan GIURANNA**, né le 1^{er} février 1989 ;
- **M. Clément GROSSI**, né le 29 mai 1990 ;
- **M. Victor TABARAUD**, né le 14 juillet 1996.

Article 2

Le présent arrêté sera publié au « Recueil des actes administratifs de la Préfecture de Police ».

signé

Didier LALLEMENT

Préfecture de Police

75-2022-01-20-00002

Arrêté n°2022-00070 accordant des
récompenses pour actes de courage et de
dévouement

Paris, le 20 janvier 2022

ARRETE N°2022-00070

Accordant des récompenses pour actes de courage et de dévouement

LE PREFET DE POLICE

Vu le décret du 16 novembre 1901 modifié par le décret du 9 décembre 1924 ;

Vu le décret n°70-221 du 17 mars 1970 portant déconcentration en matière d'attribution de récompenses pour actes de courage et de dévouement ;

A R R E T E

Article 1^{er}

La Médaille de bronze pour actes de courage et de dévouement est décernée aux fonctionnaires de police de la Direction de la sécurité de Proximité de l'Agglomération parisienne dont les noms suivent :

- **M. Martial TRITRE**, né le 27 novembre 1968, Major de police à l'échelon exceptionnel ;
- **M. Xavier CAVADASKI**, né le 17 décembre 1981, Brigadier-chef de police ;
- **M. Quentin BORDIS**, né le 23 mars 1995, Gardien de la paix ;
- **M. Louis-François DANVY**, né le 12 septembre 1981, Gardien de la paix ;
- **M. Damien HIVERT**, né le 17 février 1986, Gardien de la paix.

Article 2

Le présent arrêté sera publié au « Recueil des actes administratifs de la Préfecture de Police ».

signé

Didier LALLEMENT